

Communiqué du mardi 4 décembre 2024

Nouvelle tarification Ile-de-France : qui sont les gagnants et... les perdants ?

La mise en place d'une nouvelle tarification en Ile-de-France, à partir de janvier prochain, va permettre une simplification tarifaire par exemple aux habitants de la grande couronne avec le nouveau prix unique de 2,50 euros. Mais cette simplification cache de fortes hausses de tarifs et complexifie certains trajets. Les catégories d'usagers les plus pénalisés sont les Parisiens, les visiteurs non-franciliens (famille, amis) et les touristes.

Une simplification qui cache de fortes hausses de tarifs et complexifie certains trajets

Les plus impactés seront les Parisiens. En effet, en lieu et place du légendaire carnet de 10 tickets de métro vendus 1,73 € l'unité, ils devront désormais recharger le « Navigo easy » avec des tickets vendus 2,50 € pièce, soit 44 % d'augmentation. Ils sont un million chaque jour à utiliser les tickets à l'unité, car ils ne sont pas détenteurs de Passe Navigo hebdomadaire, mensuel, ou annuel.

De plus, s'ils ont une correspondance avec un bus, ils devront charger leur « Passe easy » de deux types de billets : celui du métro à 2,50 €, et celui du bus à 2 €. Ces deux titres, bus et métro, n'étant plus interchangeables. Un trajet avec correspondance leur coûtera donc 4,50 € au lieu des 3,46 € initiaux, ce qui correspond à une hausse de 1,04 €, soit 30 % d'augmentation. Seule solution pour éviter ces hausses de tarifs : entreprendre en ligne ou aux guichets des démarches pour demander un « Passe liberté + ».

Les catégories d'usagers pénalisés : parisiens, visiteurs non-franciliens (famille, amis), touristes...

Les provinciaux de passage à Paris seront soumis aux mêmes hausses, mais seront privés de Passe liberté +, exclusivement réservés aux résidents en Ile-de-France.

Autres passagers très impactés par les hausses : les voyageurs en transit vers les aéroports qu'ils soient touristes ou Franciliens dont le tarif sera désormais de 13 € au lieu des 9,44 € pour Roissy - soit 37% d'augmentation ; et au lieu de 10,30 € pour Orly - soit 26% d'augmentation.

Pour information : le Passe liberté + ne donne droit à aucune réduction pour les Franciliens se rendant aux aéroports, qui sont donc traités comme les touristes. De plus, un « Plafonnement Liberté » destiné à limiter la facturation mensuelle, par exemple au montant d'un Passe Navigo mensuel n'a pas été prévu.

On peut par ailleurs s'interroger sur les choix de ce système. Pourquoi IDFM n'a-t-il pas opté pour le paiement par carte bancaire que tant de villes pratiquent déjà à Londres mais aussi en France à Dijon ou à Lyon ? Les avantages de ce système ont pourtant fait leurs preuves : diminution de la fraude et augmentation du chiffre d'affaires de l'opérateur...

Contact presse : Nina Soto, chargée de communication et relations presse Fnaut - 07 67 78 06 24